

Jean-Paul Partensky

**LA SITUATION DU TRADUCTEUR LITTÉRAIRE.
L'EXPÉRIENCE DU CANADA FRANCOPHONE**

Source: *Deuxièmes assises de la traduction littéraire (Arles 1985)*, Arles, Actes Sud, 1986, p. 172-179.

LA SITUATION DU TRADUCTEUR LITTÉRAIRE
L'EXPÉRIENCE DU CANADA FRANCOPHONE

On m'a demandé de parler de la situation du traducteur littéraire au Canada francophone, aussi convient-il de définir ce qu'est le Canada francophone.

Bien sûr, c'est d'abord le Québec si l'on s'en tient au nombre des personnes d'expression française : 6 millions. Mais il ne faut pas oublier le Nouveau-Brunswick, province bilingue où le tiers de la population, formé d'Acadiens, est francophone.

Il y a aussi d'autres « francophones hors Québec » : les Franco-Ontariens, qui réclament des écoles françaises; les Franco-Manitobains, groupés à Saint-Boniface où naquit Louis Riel, célèbre métis exécuté il y a un siècle, qui exigent la traduction des lois de leur province. Et les habitants de quelques enclaves comme Domrémy (Saskatchewan), village natal non pas de Jeanne d'Arc, mais de Robert Dubuc, terminologue de renom international.

Toutefois, à part deux ou trois exceptions, comme les Editions du Vermillon dans la région de la capitale nationale, ou les Editions Namaan dans les cantons de l'Est, la plupart des maisons d'éditions canadiennes-françaises sont situées à Montréal et à Québec.

Jetons d'abord un bref coup d'œil sur l'histoire de la traduction dans notre pays.

Le Canada est souvent considéré comme un pays jeune, pourtant il y a fort longtemps que l'on y traduit, et, puisque c'est notre propos, que les francophones y traduisent. D'abord, outre Jacques Cartier qui parlait le portugais, puis apprit des rudiments d'iroquois, et deux Indiens que le célèbre navigateur enleva pour leur inculquer le français dans sa mère-patrie, ce furent des aventuriers talentueux, tel Etienne Brûlé, des coureurs des bois, qui apprirent les langues autochtones et devinrent des « truchements », c'est-à-dire des interprètes.

Il fallait avoir le sens de l'orientation et le goût du risque pour pratiquer ce métier, car les rapides sont tumultueux dans notre pays, et ceux qui réchappaient aux nombreux dessalages de leur canot avaient parfois de graves ennuis avec les naturels des lieux, comme le pauvre Etienne Brûlé, qui fut assassiné puis mangé par les Hurons; Cavalier de La Salle, qui fut tué dans le golfe du Mexique après avoir descendu le

Mississippi, ou Guillaume Couture qui, la première fois qu'il se rendit en Iroquoisie, se fit arracher les ongles, briser les os, percer lentement la paume des mains et scier un doigt avec un coquillage¹.

Mais tous ces messieurs faisaient surtout de la traduction orale ! Il fallut attendre ce que les Canadiens français appellent la Conquête, c'est-à-dire la reddition de Québec en 1759 et l'instauration du régime anglais, pour que la traduction écrite de l'anglais en français et *vice versa* prenne la première place. On confia notamment la traduction des proclamations officielles à des officiers britanniques descendants de huguenots français qui avaient dû fuir l'hexagone après la révocation de l'édit de Nantes, il y a trois siècles. Ces proclamations étaient pompeuses, certes, mais elles n'étaient nullement des traductions littérales de l'anglais.

Dès 1763, année du traité de Paris, une proclamation royale supprime les lois françaises. Toutefois, les gouverneurs britanniques s'aperçoivent vite que la population ne parlant pas anglais et les magistrats anglais ne parlant pas français, il est impossible de changer de système juridique du jour au lendemain. Aussi Carleton s'adjoint-il en 1768 un « secrétaire français », François-Joseph Cugnet, qui devient ainsi le premier traducteur officiel du pays. Selon Pierre Daviault, l'auteur d'un ouvrage sur la traduction au Canada, Cugnet était un bon traducteur moyen, mais il a un style qui se ressent de l'influence de l'anglais². En effet, après des débuts très honorables, la traduction officielle s'est dégradée, notamment après la Révolution française qui marque une rupture des relations entre le très catholique Bas-Canada (le Québec d'aujourd'hui) et la France. La situation s'améliore progressivement à partir de 1850 sous l'impulsion d'Eugène-Philippe Dorion, avocat et homme de lettres qui dirige le bureau des traductions du Canada-Uni, puis celui de la Confédération après 1867, « mais il dut s'incliner devant la volonté et le mauvais goût linguistique des hommes politiques, comme cela arrive parfois de nos jours »³.

Puis fut créé le Bureau des traductions de l'administration fédérale en 1934. Ce bureau, qui compte aujourd'hui 1 860 employés environ, a désormais acquis ses lettres de noblesse tant par le volume et la diversité de ses travaux que par ses expériences dans le domaine de la traduction automatique, notamment de bulletins météorologiques, et par sa contribution internationale à l'élaboration d'une terminologie technique française en collaboration avec l'Organisation internationale de normalisation (iso). D'ailleurs, l'Ambassade du Canada à Paris et nombre d'organisations internationales dont l'ONU, l'OTAN et la Commission des Communautés européennes

1. Jean Delisle, « Les pionniers de l'interprétation au Canada », *Meta*, vol. 22, p. 5-14.

2. Paul Horguelin, « Les premiers traducteurs (1760 à 1791) », *Meta*, vol. 22, p. 15-25.

3. Jacques Gouin, *Meta, op. cit.*, p. 32.

font partie de son réseau qui comprend plus de 175 terminaux.

Toutefois, comme l'a fait remarquer Philip Stratford dans la préface de sa *Bibliographie de livres canadiens traduits de l'anglais au français et du français à l'anglais* (1977) : « Il peut sembler étrange qu'un pays comme le nôtre qui a, depuis plus de deux siècles, adopté le principe des deux langues et des deux cultures, ait produit si peu de choses dans le domaine de la traduction de livres; mais c'est un fait que nous nous situons derrière la plupart des pays occidentaux. » Et il poursuit : « Avant 1920, le nombre de traductions littéraires publiées au Canada était pour ainsi dire inexistant : 10 titres traduits en anglais et 2 en français. Le total des publications qui se sont échelonnées durant les quarante années suivantes n'est guère plus impressionnant : 39 titres traduits en anglais et 9 en français... Non contents de s'ignorer, les Canadiens ont préféré se cantonner dans une attitude coloniale, et laisser à des traducteurs et à des éditeurs étrangers, de Paris, Londres ou New York, le droit de choisir, de traduire et de faire paraître les livres canadiens. » Bref, la traduction littéraire a longtemps été oubliée au Canada.

Depuis 1972 cependant, grâce au lancement d'un programme de bourses administré par le Conseil des Arts du Canada, la situation a beaucoup évolué. Plus de 600 livres canadiens ont été traduits, soit près de deux fois plus que jusque-là. La qualité des traductions s'est améliorée et beaucoup d'entre elles ont pu être rapatriées.

« Si l'on aborde l'histoire de notre littérature d'un point de vue assez large... il apparaît que les premières traductions administratives furent précédées de récits de voyages traduits en Europe.

« La curiosité soulevée par l'exploration du Nouveau Monde suscita un flot constant de traductions : Cartier, par exemple, fut traduit à Londres par John Florio dès 1580; La Hontan en 1703; Cavellier de La Salle en 1844; Champlain en 1878; enfin les Relations des Jésuites parurent en 73 volumes de 1896 à 1901 aux Etats-Unis, et sont une somme extraordinaire sur l'histoire de notre pays.

« Il est intéressant de relever que, si la plupart des récits des explorateurs et des voyageurs français ont été traduits en anglais, très peu d'ouvrages de navigateurs anglais et d'explorateurs anglophones de l'Ouest canadien l'ont été en français »¹.

Philip Stratford qui, étant professeur à l'Université de Montréal connaît bien le Québec, faisait remarquer en 1977 que « la situation minoritaire du Québec a toujours été accompagnée d'une certaine xénophobie, particulièrement à l'égard du reste du pays ».

Toutefois, s'il demeure vrai qu'aucune traduction littéraire de livres américains ou anglais n'est faite au Québec, certains ouvrages américains telles les mémoires de Nixon, qui ont défrayé la chronique, des manuels scolaires, universitaires,

1. Philip Stratford, *Bibliographie de livres canadiens traduits de l'anglais au français et du français à l'anglais*, Conseil canadien de recherches sur les humanités, 1977.

informatiques, des guides pratiques ou des best-sellers américains sur des sujets divers : artisanat, bricolage, oiseaux, flore, faune, psychologie, sexologie, ésotérisme, etc., paraissent au Québec chaque année. Le groupe Sogides publie, à lui seul, 35 à 40 titres par an qui sont des traductions de l'américain pour les deux tiers, et de l'anglais ou de l'allemand pour le dernier tiers. Les Editions France-Amérique ont un catalogue où figurent, outre trois romans, une trentaine de livres pratiques et certains ouvrages sur l'histoire de l'art.

Il faut également signaler les éditions HMH qui ont seize collections et publient surtout des études rédigées par des universitaires, mais aussi quelques œuvres littéraires comme la version canadienne des *Deux Solitudes*, le célèbre roman de Hugh MacLennan qui évoque la solitude des Canadiens français et celle des Canadiens anglais sans qu'il y ait communication entre elles.

Depuis l'accession au pouvoir du Parti québécois et la fameuse loi 101, qui rend obligatoire la scolarité en français des Québécois francophones et allophones « francophonisables », le « bilinguisme à sens unique » — mythe selon lequel un Québécois cultivé est forcément bilingue et préfère lire les œuvres canadiennes-anglaises dans leur texte original — a nettement perdu du terrain. Les jeunes Québécois parlent de plus en plus mal l'anglais; en revanche, les anglophones qui ne sont pas partis dans d'autres provinces parlent fort bien le français et envoient souvent leurs enfants soit au collège Marie-de-France, soit au collège Stanislas. Le règne du Parti québécois s'est traduit par une baisse de la xénophobie car le gouvernement du Québec a mis l'accent sur les diverses communautés culturelles de la province. Et le quotidien montréalais *Le Devoir* a souligné leurs apports dans une série d'articles parus l'été dernier. Par ailleurs, il y a une vingtaine d'années que le gouvernement fédéral s'intéresse au multiculturalisme de notre pays, qui est formé par une quarantaine de nationalités.

Un fait mérite d'être souligné : « Parmi les 19 romanciers traduits entre 1900 et 1970 (dont une dizaine seulement peuvent être considérés comme relativement importants), trois géants se détachent : Arthur Hailey, Malcolm Lowry et Mazo de La Roche »¹. Les œuvres de ces trois auteurs comptent pour plus de la moitié des romans canadiens-anglais traduits, mais leurs traductions parurent toutes soit à Paris, soit à Genève.

Toutefois, grâce à l'éditeur montréalais Pierre Tisseyre et à sa femme Michelle, traductrice littéraire, qui lancèrent en 1973 la collection des « Deux Solitudes », les Canadiens français peuvent désormais lire dans leur propre langue 68 œuvres d'écrivains anglophones célèbres comme Robertson Davies, Mordecai Richler, Morley Callaghan, Margaret Laurence, W. O. Mitchel et Rudy Wiebe. Par ailleurs, d'autres éditeurs comme : Alain Stanké, dont la maison dynamique a entrepris la traduction en français de l'*Encyclopédie du Canada* parue

1. Philip Stratford, *op. cit.*

cette année chez Hurtig à Edmonton et dont la collection « 10/10 » de livres de poche rencontre un grand succès; comme le groupe Sogides qui publie, à raison de deux titres environ par an, Margaret Atwood et Marion Engel, dont la notoriété est désormais bien établie; et comme les éditions du Boréal Express, qui se sont vu attribuer les deux derniers prix de traduction décernés par le Conseil des Arts à des œuvres traduites de l'anglais en français — de grands progrès ont été réalisés. Désormais, selon le vœu exprimé par Pierre Tisseyre, l'honnête homme de Montréal n'a plus à se tourner uniquement vers Paris et la francophonie pour satisfaire son goût de la lecture, il peut trouver dans sa ville les livres qu'il lui faut pour connaître les grands noms de la littérature canadienne anglaise.

En outre, ce ne sont plus seulement les grands écrivains montréalais et torontois de langue anglaise qui sont édités, mais aussi des romanciers originaux ou truculents de l'Ouest, tels Rudy Wiebe, Sinclair Ross ou Robert Kroetsch.

Les romans québécois ayant longtemps été deux fois plus traduits que ceux du Canada anglais, ils se trouvent bien mieux représentés du côté anglais. S'il n'y a eu que 7 titres traduits au XIX^e siècle, la situation s'est beaucoup améliorée de 1900 à 1971 puisque 33 romans québécois et 11 romans canadiens-anglais ont été traduits pendant cette période.

Depuis, cette situation s'est encore améliorée avec la traduction d'une centaine de romans et de plus de 40 romanciers. Les éditeurs anglais ont d'ailleurs, eux aussi, leurs écrivains favoris : les œuvres de Marie-Claire Blais, Roch Carrier, Louis Hémon, Gabrielle Roy et Antonine Maillet constituent presque un quart du total des romans traduits.

Pour ce qui est de la poésie, il faut signaler l'existence depuis 1969 de la revue *Ellipse* qui se consacre presque exclusivement à la traduction de poètes anglophones et francophones contemporains; plus de 60 d'entre eux ont été publiés dans ses colonnes.

Parmi les œuvres soumises aux deux jurys du Prix de traduction du Conseil des Arts pour 1984, il y avait notamment *Miss Emily et la Mort* de Michael Harris, en édition bilingue, paru chez VLB, qui a reçu une mention honorable. Michael Harris est un de nos poètes, anglophone mais vivant au Québec; ses poèmes ont paru en édition bilingue chez VLB. Cependant, dans notre pays où les poètes sont nombreux, il serait souhaitable que certains d'entre eux unissent leurs efforts pour publier en français une anthologie qui fasse pendant au livre de John Glasco : *The Poetry of French Canada in Translation*.

Dans le domaine du théâtre, beaucoup reste à faire. Personne n'a pensé à monter les versions françaises des pièces de Fenario, French, Reaney ou Ryga. Du côté anglais, la situation est meilleure. Un bon nombre de pièces de Michel Tremblay ont été traduites par John Van Burek, de même que certaines œuvres comme *Les Fées ont soif*, pièce féministe de Denise Boucher, qui a été traduite par Alan Brown.

Certes, tout n'est pas encore pour le mieux au Canada, mais

depuis les années 60 plus de traductions ont été publiées que pendant toutes les années précédentes, et le nombre de livres traduits a doublé tous les cinq ans. Cela est imputable à deux facteurs : les subventions accordées depuis 1972 par le Conseil des Arts du Canada à des traducteurs, d'une part, et les deux prix de traduction littéraires accordés au nom de ce Conseil chaque année par deux jurys composés, l'un de membres francophones, et l'autre de membres anglophones de notre profession pour une traduction ou un ensemble d'œuvres traduites. C'est ainsi qu'à titre de président du jury francophone de cette année, j'ai eu le plaisir de décerner un prix de 5 000 dollars à Michel Buttiens pour sa traduction du *Voyage de l'iceberg* parue aux éditions du Boréal Express. D'autre part, Sheila Fischman a été la lauréate anglophone pour ses traductions de Roch Carrier et de Michel Tremblay.

Le deuxième facteur d'évolution a été la création en 1975, sous l'impulsion de Patricia Claxton, de l'Association des Traducteurs littéraires qui regroupe actuellement 85 membres environ et s'est donné pour but : de faire respecter des normes élevées de qualité dans le domaine de la traduction littéraire; de rendre le public conscient de l'importance de la traduction de qualité tout en lui permettant de mieux l'apprécier; de fournir aux traducteurs littéraires un lieu de rencontre propice aux échanges d'idées et d'informations; enfin, de définir, de faire reconnaître et de protéger les droits professionnels des traducteurs littéraires¹. Depuis lors, la situation des traducteurs littéraires canadiens s'est beaucoup améliorée. Dès l'origine un contrat type et un guide des négociations avec les éditeurs ont été mis au point puis largement diffusés dans la profession. Ce contrat est de mieux en mieux accepté, notamment par les éditeurs anglophones, et d'ores et déjà certains de nos membres les plus chevronnés conservent leur copyright sur leurs œuvres traduites et touchent des tantièmes (droits d'auteur).

L'Association des Traducteurs littéraires a pour sa part créé le Prix de traduction John Glasco (400 dollars) qu'elle accorde chaque année à un membre prometteur de notre profession pour qui en est à sa première traduction publiée.

Notre loi sur le droit d'auteur, qui a soixante ans, est fort dépassée par l'évolution informatique, bureaucratique et télématique et soulève depuis vingt ans des levées de boucliers dans le milieu des arts. Grâce à des mémoires présentés par l'Association des Traducteurs littéraires et le Conseil des Traducteurs et Interprètes du Canada, organisme qui représente sept associations provinciales et 2 500 membres professionnels, une Charte des droits des créateurs et créatrices vient d'être publiée à titre de rapport du sous-comité sur la révision du droit d'auteur de la Chambre des communes, qui recommande que les traductions soient considérées comme des « œuvres protégées par le

1. Statuts de l'Association des Traducteurs littéraires / Literary Translators' Association.

droit d'auteur, sans préjudice des droits du titulaire du droit d'auteur de l'œuvre originale »¹.

Il est ainsi probable que la loi obligera bientôt les éditeurs à nous verser des tantièmes. Toutefois, si un seuil et un pourcentage n'y sont pas fixés, cette disposition risque de rester lettre morte, à en juger par les pratiques actuelles des éditeurs.

Vous pourrez croire ainsi que les traducteurs canadiens font figure de privilégiés au sein de la collectivité mondiale des traducteurs littéraires. La subvention que le Conseil des Arts accorde en leur nom aux éditeurs atteint 10 cents du mot (environ 60 centimes), ce qui pourrait nous faire paraître pour des nababs aux yeux de nos collègues étrangers, et un appareil est désormais en place pour faire valoir nos droits.

Cependant, quiconque s'arrêterait à ces seuls chiffres n'aurait qu'une idée bien trompeuse de la situation.

Dans notre pays où beaucoup de gens sont bilingues, nombreux sont ceux qui n'ont aucune conscience de la difficulté de notre métier. Par ailleurs, du fait des phénomènes de contact entre les langues et de l'importance de l'immigration, rares sont les personnes qui ont des structures linguistiques vraiment solides, si bien que les traductions sont souvent abusivement modifiées par des personnes qui n'ont pas la compétence pour le faire. Et cela, hélas, même dans certaines maisons d'édition. Le droit moral du traducteur littéraire est sans cesse malmené, c'est d'ailleurs la principale cause des plaintes dont notre association est saisie. Les cas de partage de texte littéraires entre plusieurs traducteurs sont légion; ceux de modifications unilatérales apportées soit par des auteurs bilingues peu conscients de leurs faiblesses, soit par des secrétaires d'éditeurs, soit même par des rédacteurs incompétents de l'administration fédérale sont innombrables. Et il arrive qu'un traducteur littéraire doive batailler pendant cinq ans pour obtenir que son manuscrit soit publié tel qu'il l'a présenté ! Les cas de publication sauvage de manuscrits non relus, truffés de coquilles ou d'erreurs grossières, demeurent, malgré les grands progrès accomplis au cours de la dernière décennie, encore beaucoup trop fréquents. Cela entraîne de nombreuses pertes de temps et d'argent pour les traducteurs. Par ailleurs, les progrès de l'audio-visuel et de l'informatique font perdre de vue à un grand nombre de nos concitoyens l'importance du texte écrit, qui leur semble dépassé. L'humanisme cède le pas au pragmatisme. Il en résulte que rares sont les lecteurs dans notre société, et que la traduction littéraire se fait malheureusement souvent à perte. Mais ce qui est plus grave, c'est que devant cette situation certains éditeurs confient la traduction littéraire, qui, comme vous le savez, est beaucoup plus exigeante que la traduction commerciale, à des non-professionnels sous prétexte qu'elle serait plus facile.

Le nombre des pratiques abusives d'éditeurs qui sont

1. Charte des droits des créateurs et créatrices, Chambre des communes, octobre 1985.

portées à ma connaissance est affligeant : la plupart considèrent ne rien devoir ajouter à la subvention du Conseil des Arts, d'autres déclarent sans vergogne signer un contrat purement formel avec les traducteurs puisqu'il prévoit le versement de tantièmes de 2 à 3 % à partir du 10 000^e exemplaire vendu seulement, chiffre jamais atteint dans les faits. On me téléphone pour me demander ce qu'il faut faire en présence d'un éditeur qui prétend diffuser ses ouvrages à 50 000 exemplaires, refuse de verser le moindre tantième, et offre 9 000 F pour une traduction d'un philosophe tombé dans le domaine public ! Mais il y a pire, les éditions Sogides, qui publient la majorité de leurs titres sous forme de livres pratiques, dont la vente est assurée, même en France, n'hésitent pas prélever 3 cents sur la subvention accordée — comme je l'ai dit précédemment — au nom du traducteur, mais hélas versée à l'éditeur. Cette pratique me scandalise tellement que je la porte sur la place publique. Par ailleurs, ayant lu tout ce qui a été publié sous forme de traduction en français au cours de l'an dernier, j'en ai retiré la pénible impression qu'une part infime de la production littéraire du Canada anglais est traduite en français, et que trop de livres, produits parfois à grands frais, sont tout justes bons à jeter aux orties. Pourtant ce ne sont pas les compétences qui nous manquent. Nous avons au sein de nos diverses associations professionnelles des traducteurs et des traductrices de talent ayant mieux à faire qu'à traduire ce charabia administratif qui est pourtant la source de leur pain quotidien.

J'espère que notre nouvelle loi sur le droit d'auteur, qui devrait être promulguée d'ici à six mois, contribuera à changer la situation et à permettre au Canada de devenir le grand pays traducteur qu'il devrait être.

Pour terminer, je signale à cette assemblée, qui ne comprend des représentants ni francophones ni anglophones, que le Conseil des Arts du Canada a un programme destiné à faire connaître sa littérature à l'étranger et qu'il a subventionné deux anthologies respectivement publiées en norvégien et en hébreu.